

La prière de consultation semble n ' avoir rien donné.

Quel conseil donnez-vous à des personnes voulant se marier? La femme a procédé à la consultation et a reçu un message selon lequel elle vivrait heureuse avec son mari et qu ' Allah lui dit que son choix était bon pour le couple. L ' homme a aussi procédé à la consultation mais n ' a vu ni signe ni rêve, ni impression. Que doivent-ils faire? Combien de fois faut-il entreprendre la consultation ? Certains disent 3 et d ' autres 7? Puisse Allah vous récompenser par le bien.

text-align:justify> Louange à Allah

Quant à la prière de consultation et l ' invocation à y réciter, elles sont fondées sur le hadith rapporté par Boukhari (1109) et d ' autres d ' après Djabir (P.A.a) . Pour le commentaire du hadith et les leçons qu ' on en tire , référez-vous aux questions 2217 et 410.

Ses propos : «

Puis il passe à ce en quoi il se trouve à l ' aise » cités par certains sont mentionnés dans un hadith du Prophète bénédiction et salut soient sur lui) rapporté par Ibn as-Sunni. On y dit encore : « Quand tu t ' apprêtes à entreprendre une affaire, consulte ton Maître sept fois puis examine ce qui précède à ton cœur. En effet, il renferme tout le bien » An-Nawawi dit (de ce hadith): « Sa chaîne est étrange et elle comporte des individus que je ne connais pas » Al-adhkar , P.132.

Al-Hafiz Ibn Hadjar

dit : « La chaîne comporte un rapporteur connu pour sa très grande faiblesse . Il s ' agit d ' Ibrahim Ibn al-Bara. Par conséquent, le hadith est très faible » Al-Foutouhat ar-rabbaniyya, 3/357.

Ce

qui est exact c ' est que la facilitation de l ' affaire par Allah le Puissant et Majestueux, après l ' avoir décrétée et exaucé l ' invocation, constitue un bon augure qui pousse à entreprendre l ' action. En revanche, l ' existence d ' obstacles

et l ' absence d ' une facilitation de l ' affaire indiquent qu ' Allah le Très Haut veut détourner son serviteur de l ' affaire (projetée). Cette idée paraît évidente

pour qui médite sur le hadith de Djabir à propos de la consultation, notamment les propos du Prophète (bénédiction et salut soient sur lui)

« Allahoumma inni astakhirouka bi ilmika wa astaqdirouka bi qudratika wa as ' alouka min fadhlika fa innaka taqdirou wa la aqdirou wa t ' alamou wa la a ' lamou wa anta allamoul ghoyoub Allahoumma in kounta ta ' lamou hadha al-amra (thoumma toussammihi bi aynihi) khayran li fi adjili amri wa àdjilihi (qala) aw fi dini wa ma ' ashi wa aqibata amri faqdourhou li wa yassirhou li thoumma barik li fihi. Allahoumma in kounta t ' alamou annhou shanroun li fi dini wa m ' ashi wa aqibata amni (aw qala) fi ' adjili amri wa adjilihi fasrifni anhou (wasrifhou anni) waqdour li al khayra haythou kana thoumma radhini bihi »

Après avoir rapporté

la déclaration de la faiblesse du hadith d ' Anan émise par les imam, Ibn Allan

dit : « Dès lors, il a été dit : « Il vaut mieux que l ' intéressé fasse ce qu ' il veut (même s ' il ne présente aucune assurance) car ce qui se passera après la prière sera bien ».

Al-hafiz Ibn Hadjar

dit : « Al-Hafiz Zayn ad-dine al-Iraqi a dit : On engage l ' action après la consultation et ce que l ' on entreprendra comportera du bien, quel qu ' il soit. Cet avis est corroboré par cette phrase qui se trouve à la fin de certaines

versions du hadith d ' Ibn Massoud: « Puis qu ' il se décide »

Fin des propos

d ' al-Iraqi. Ibn Hadjar reprend «J ' ai expliqué plus haut la signification de cette phrase et indiqué que son rapporteur- c ' est-à-dire celui qui ajoute : «Puis qu ' il se décide » est faible, mais il est préférable au rapporteur de ce dernier hadith «puis examine ce qui précède à ton coeur ». Al-Foutouhat ar-Rabbaniyya , 3/355 - 357.

Parmi

les fausses croyances entretenus par la masse figure celle qui veut qu ' on se livre au sommeil immédiatement après la consultation et que l ' on considère

Les bonnes choses vues en rêve comme un bon augure qui signifie que l ' entreprise

est bonne et qu ' il peut s ' y engager, et que l ' on juge qu ' en l ' absence d ' un rêve on doit s ' abstenir (voilà ce qu ' entend l ' auteur de la question quand il déclare que la femme a reçu un message). Ce n ' est point un indice valable comme nous le savons.

L ' analyse que nous venons de faire ne signifie pas que le sentiment de soulagement qui envahit

l ' intéressé (après la consultation ne fait pas partie des (bons) signes .Elle signifie qu ' il ne faut pas en faire l ' unique signe décisif sur la bonté de l ' entreprise. L ' homme procède souvent à la consultation à propos d ' une affaire qu ' il aime et pour laquelle il est bien disposé dès le départ.

A propos du sentiment de soulagement, Cheikh al Islam (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde)

dit : « Une fois Allah consulté, on doit penser que le choix d ' Allah réside en ce à quoi on se sent à l ' aise et le trouve facile . » Madjmou ' al-fatawa , 10/539. Aussi existe t-il une différence (énorme) entre celui qui fait du soulagement l ' unique signe et celui qui en fait un signe parmi d ' autres.

Il n ' existe aucun délai déterminé pour effectuer la prière de consultation et il est permis de répéter la prière plusieurs fois. Aucun nombre n ' est fixé, et le prier peut faire des invocations avant et après le clôturer de la prière .Allah le sait mieux.